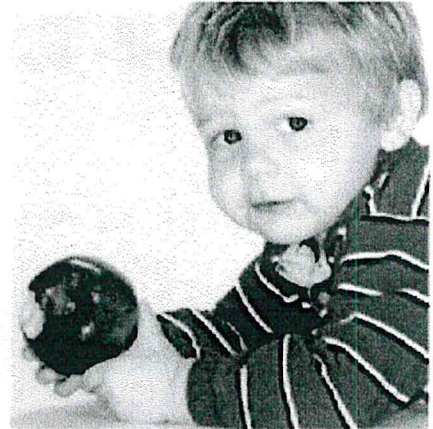
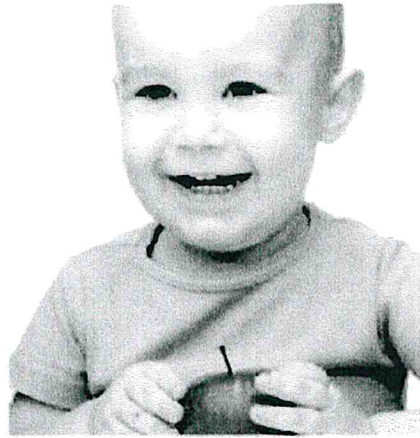


Politique pour un
MILIEU ÉDUCATIF
- favorable à la -
SAINÉ
ALIMENTATION

Centre de la petite enfance KI-RI
INC.



Adopté au Conseil d'administration le 30 mai 2023



À nos marmites : 1, 2, 3... Santé!



cosmass
COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR
UN MONDE DIFFÉRENT, SCOLAIRE ET EN SANTÉ



**Petite enfance,
grande forme**



Ce document est une initiative du Réseau des services à la petite enfance de l'Est-du-Québec (Respeq) dans le cadre du projet À nos marmites : 1,2,3... Santé!, intégré à la démarche COSMOSS. Il a été réalisé avec la collaboration de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) dans le cadre du projet Petite enfance, grande forme. Petite enfance, grande forme est un projet coordonné par l'AQCPÉ et déployé par les regroupements de centres de la petite enfance (RCPE).

(2015)



Les projets À nos Marmites : 1,2,3... Santé! et Petite enfance Grande forme ont été rendus possibles grâce au soutien et à l'appui financier de Québec en Forme.

Les cinq premières années de vie représentent une période cruciale pour le développement global des enfants ainsi que pour l'acquisition de saines habitudes de vie qui perdurent à l'âge adulte.

Ils y découvrent et développent leurs préférences alimentaires, et ce, dès l'introduction des premiers aliments. D'ailleurs, la saine alimentation, en plus d'influer sur la santé, contribue grandement au développement global.

Le service de garde constitue un milieu de vie important pour les enfants qui le fréquentent, principalement ceux qui le font à temps plein. La nourriture qu'ils y consomment (repas et collation) comble la moitié, voire les deux tiers de leurs besoins nutritionnels quotidiens.

Sachant que la présence de conditions optimales en matière d'alimentation joue un rôle déterminant dans l'acquisition de saines habitudes et dans leur plein épanouissement, il importe que le service de garde éducatif (SGÉ) se dote d'une politique définissant les pratiques à adopter pour assurer la création d'un milieu éducatif favorable à la saine alimentation.

La présente politique s'appuie sur la mission et les objectifs des SGÉ qui visent, entre autres, à assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants en offrant un environnement favorable aux saines habitudes de vie et en proposant un milieu propre à stimuler leur développement sur tous les plans. Notons qu'elle est aussi en cohérence avec :

- » Les fondements et principes du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* qui vise à soutenir des pratiques éducatives de qualité dans les services de garde éducatif.
- » Le cadre de référence *Gazelle et Potiron* qui vise la création d'environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance.

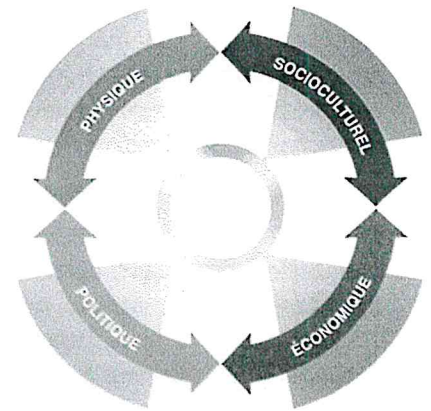
Environnements favorables

Outre la valeur nutritive des aliments qui composent le menu, cette politique précise l'ensemble des conditions qui définissent les environnements favorables à la saine alimentation au sein d'un service de garde. Celles-ci s'articulent autour de quatre environnements : physique, socioculturel, économique et politique. La synergie des actions sur chacun de ces environnements est garante de l'efficacité et de la pérennité des changements souhaités.

De plus, la vision des environnements favorables pour le développement de saines habitudes de vie¹ est cohérente avec l'approche écologique, un des fondements du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*², qui prend en compte l'enfant, sa famille et son service de garde dans une relation dynamique où l'influence est réciproque.

La collaboration entre le service de garde et les parents est donc essentielle à la création d'un environnement favorable à la saine alimentation pour les enfants.

En misant sur l'adoption de mesures structurantes, comme une politique pour créer un milieu éducatif favorable à la saine alimentation, le service de garde s'assure que les modifications apportées à ses pratiques seront durables.



¹ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-289-03.pdf>

² https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf

Objectifs de la politique



Adapté de : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2012). Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids.

Objectif général de la politique

Définir les conditions et les pratiques à mettre en place pour assurer un milieu éducatif favorable à la saine alimentation et ainsi favoriser le développement global des enfants.

Objectifs spécifiques de la politique

L'adoption de la politique pour un milieu éducatif favorable à la saine alimentation permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Déterminer les rôles et responsabilités à l'égard de l'alimentation de chacun (gestionnaires, personnel éducateur, responsable de l'alimentation, conseil d'administration et parents);
- Préciser l'ensemble des conditions caractérisant un milieu éducatif favorable à la saine alimentation, en se référant aux orientations de *Gazelle et Potiron*;
- Définir les attitudes et les pratiques éducatives favorables au développement de saines habitudes alimentaires;
- Définir les exigences encadrant l'offre alimentaire de manière à respecter les recommandations relatives aux besoins nutritionnels des enfants de 0-5 ans fréquentant un service de garde;
- Définir un cadre d'analyse permettant d'évaluer les pratiques éducatives adoptées;
- Définir les pratiques à privilégier pour prévenir les situations pouvant nuire à la santé.

Vision de la saine alimentation

Voici la *Vision de la saine alimentation* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), telle que présentée dans le cadre de référence *Gazelle et Potiron*³. La présente politique s'appuie sur cette vision.

L'acte de se nourrir est complexe et ne se limite pas à une simple réponse à l'appel physiologique de la faim dont le but est de fournir de l'énergie à notre corps. Une saine alimentation peut se définir comme « *les habitudes ou comportements alimentaires qui favorisent l'amélioration ou le maintien d'un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie. La saine alimentation va donc bien au-delà de la valeur nutritive des aliments offerts aux enfants : elle comporte aussi des dimensions socioculturelle et économique. Elle vise également la sécurité alimentaire et doit être cohérente avec les principes du développement durable* ». L'alimentation répond donc à plusieurs types de besoins et contribue ainsi à chacune des dimensions du développement global des enfants.

La notion de « bons » ou « mauvais » aliments n'est pas valorisée en SGÉ, puisqu'elle véhicule une fausse croyance selon laquelle un aliment peut, à lui seul, contribuer à une meilleure santé ou avoir l'effet inverse.

Une saine alimentation peut comprendre une grande variété d'aliments qui se situent sur un continuum allant de peu ou pas nutritifs à très nutritifs (figure 1).

- Les aliments peuvent être offerts aux enfants de manière quotidienne, occasionnelle ou exceptionnelle, selon leur valeur nutritive (figure 2).
- Ces deux continuums sont complémentaires : plus les aliments ont une valeur nutritive élevée, plus souvent ils devraient être offerts. La qualité de l'alimentation s'apprécie globalement et sur une longue période (semaine, mois), et non en fonction d'un seul repas.

Figure 1

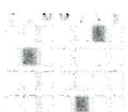


Valeur nutritive faible

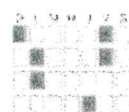


Valeur nutritive élevée

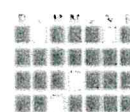
Figure 2



Aliment d'exception



Aliment d'occasion



Aliment quotidien

³ Le texte présentant la vision de la saine alimentation est extrait du cadre de référence *Gazelle et Potiron*, p. 25 à 27.

Handwritten scribbles and illegible marks on the left margin.

Rôles et responsabilités

Afin de s'assurer que l'environnement éducatif soit favorable à la saine alimentation et réponde aux besoins des enfants, il va de soi que l'engagement de tous est primordial. Qu'il s'agisse des membres du conseil d'administration, des gestionnaires, du personnel éducateur, des responsables de l'alimentation ou des parents, chacun joue un rôle fondamental et interrelié dans la création de cet environnement favorable. Certes, l'adhésion de tous à la politique représente la clé de la réussite.

Le conseil d'administration :

- Convient des orientations et appuie la direction dans sa démarche pour créer un milieu éducatif favorable à une alimentation saine.
- Adopte la politique.
- Favorise les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.
- Valorise les changements survenus.
- Veille à assurer la pérennité de la politique.

Les gestionnaires :

- Assurent la mobilisation de chacun quant à l'importance de créer un milieu éducatif favorable à une saine alimentation au service de garde.
- Assurent l'adhésion de chacun à la politique.
- Apprécient les avantages de nommer une personne ou de créer un comité responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique.
- Soutiennent cette personne ou ce comité dans ses responsabilités.
- Assurent la planification et la coordination de chacune des étapes de la démarche.
- Diffusent la politique auprès des parents et les informent des changements en cours et à venir.
- Communiquent au personnel éducateur et à la responsable de l'alimentation les renseignements relatifs aux besoins alimentaires spécifiques de chaque enfant, lesquels ont été recueillis auprès de ses parents.

La responsable de l'alimentation :

- Présente une offre alimentaire nutritive, variée, colorée et savoureuse qui répond aux besoins spécifiques des enfants, et ce, conformément aux énoncés de cette politique.
- Offre une alimentation assurant la santé et la sécurité (allergies, étouffement, toxi-infection alimentaire, etc.).
- Contribue activement à l'éveil au goût par la qualité et la variété des aliments qu'elle présente aux enfants.
- Collabore avec le personnel éducateur afin que chaque enfant bénéficie d'un contexte propice pour découvrir les aliments et développer ses préférences, et ce, à son propre rythme.

Rôles et responsabilités

Le personnel éducateur :

- Adopte une approche démocratique au moment des repas et des collations, telle que préconisée dans le programme éducatif *Accueillir la petite enfance*.
- S'assure que ses pratiques éducatives à l'égard de l'alimentation sont fidèles aux orientations choisies par son milieu (se référer à la présente politique).
- Représente un modèle positif et favorise une ambiance agréable aux repas et aux collations.
- Respecte le rythme de chaque enfant et ne forçant d'aucune façon un enfant à manger.
- Contribue à entretenir le plaisir de manger, entre autres, en favorisant la découverte des aliments par tous les sens et par le biais de différentes activités.
- Met à profit les différentes opportunités d'apprentissages pour les tout-petits.
- Collabore avec les parents quant à l'alimentation des enfants.

Les parents :

- Sont les premiers éducateurs de leur enfant et les premiers à intervenir en matière d'alimentation.
- Collaborent avec le service de garde pour assurer un suivi des habitudes alimentaires, des aliments introduits (pouponnière) et des besoins spécifiques de leur enfant.
- Contribuent à la création d'un environnement favorable à la saine alimentation tant au service de garde qu'à la maison.
- Demander au besoin une rencontre avec la direction, l'éducateur et/ou le responsable en alimentation, pour tous questionnements ou pour s'assurer du bon déroulement du processus alimentaire, si son enfant présente des particularités concernant l'alimentation.

Alimentation des poupons (0 à 18 mois)

En offrant un environnement favorable à l'allaitement et à l'utilisation du lait maternel, le SGÉ peut avoir une influence positive sur la poursuite de l'allaitement, même après le retour au travail de la mère. Ainsi, les parents qui le désirent peuvent suivre les recommandations des experts en la matière qui le recommandent de manière exclusive de la naissance à l'âge de 6 mois et prônent sa poursuite jusqu'à 2 ans.

Pendant la première année de vie, le lait maternel ou les préparations commerciales pour nourrissons constituent l'aliment de base du poupon. Vers l'âge de 6 mois, l'introduction des aliments vient compléter son alimentation sans toutefois remplacer le lait. Le rôle d'introduire de nouveaux aliments revient aux parents.

L'étape d'introduction des aliments, en plus d'être essentielle pour satisfaire les besoins nutritionnels grandissants du nourrisson, contribue grandement à divers apprentissages, notamment la découverte des aliments. Les repas et collations sont des moments privilégiés pour développer son autonomie et son sentiment de compétence. Respecter le rythme et répondre aux besoins de chaque enfant demande beaucoup de souplesse, particulièrement à la pouponnière. Néanmoins, le fait de laisser un poupon explorer les aliments avec les doigts, puis avec la cuillère est indispensable pour favoriser le développement de ses habiletés motrices, de son autonomie et de son sentiment de fierté. Il contribue aussi à la découverte des aliments.

Guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans

Le service de garde s'appuie sur le guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*. Ce dernier présente les pratiques à privilégier concernant l'allaitement, la manipulation du lait maternel et des préparations commerciales pour nourrissons, les méthodes de nettoyage et de désinfection des biberons et des tétines ainsi que les plus récentes recommandations en matière d'introduction des aliments.

Alimentation des poupons (0 à 18 mois)

L'allaitement au CPE

Toute maman qui désire allaiter son enfant, que ce soit le matin ou le soir, a le droit. Nous vous invitons à demander à un membre du personnel éducateur ou à la direction et il nous fera plaisir de vous trouver un coin calme et approprié pour vivre ce moment privilégié avec votre enfant.

Les boissons servies aux poupons

Au CPE KI-RI INC., nous respectons le rythme des bébés, ainsi que leurs habitudes alimentaires. Nous acceptons que les parents choisissent les boissons que leur enfant pourra boire (lait maternisé en poudre, lait de vache 3,25%, lait de soya ou toutes autres sortes). Le service de garde assumera le lait de soya, ainsi que le lait 3,25%. Seul le lait d'amande est interdit, vu le haut taux de risque de réaction allergique et pour protéger tous les utilisateurs du milieu qui seraient allergiques aux noix. Lorsque nous donnons de l'eau aux bébés, nous nous assurons que celle-ci soit bien filtrée dans un pichet prévu à cette fin.

Nous demandons aux parents de fournir le gobelet dans lequel son enfant est à l'aise. Le matériel sera nettoyé et stérilisé chaque jour dans notre lave-vaisselle commercial. Le personnel est engagé à prendre soin de vos articles personnels et est prêt à collaborer et à communiquer avec les parents, afin de s'adapter au mieux aux besoins des enfants et ceux de leur famille.

La préparation du lait

En premier lieu, le personnel éducateur suit à la lettre les recommandations des parents concernant les quantités et la façon d'effectuer la préparation du lait. Chaque enfant possède sa fiche d'alimentation qui est mise à la vue et est accessible pour tous les éducateurs et les remplaçants du CPE. Tout changement devra être rapporté et consigné avec diligence soit à l'éducateur ou à un membre de la direction, afin de mettre en action les corrections nécessaires sans délai. Les boîtes de lait maternisées devront être bien identifiées au nom de votre enfant et avec la date de remise au CPE.

La texture des aliments

Tout comme la préparation du lait, le personnel du CPE KI-RI INC., se doit de suivre les directives des parents comme par exemple en ce qui concerne la texture et la grosseur des aliments. Nous possédons des instruments appropriés pour offrir à votre enfant un repas adapté à sa capacité et à son rythme, qu'il mange en purée, avec de légers morceaux, lisse etc.. Il est encore une fois essentiel de communiquer tout changement au responsable de groupe ou à un membre de la direction, afin de s'adapter en évitant les délais.

Alimentation des poupons (0 à 18 mois)

Signaux de faim

v

Comme chaque enfant est unique, les besoins de chaque enfant le sont aussi. Nous nous assurons que la quantité de nourriture soit suffisante pour tous les enfants. Nous nous ajustons selon les besoins de chacun. Nous servons deux collations et un repas tous les jours. La collation du matin se donne aux alentours de 8h30-8h45, de manière routinière ou selon la demande des enfants et des parents. La collation est servie dans les locaux vers 7h30 le matin, ce qui nous donne la liberté de distribuer celle-ci quand nous croyons bon de le faire.

La satiété

Notre principe est celui-ci : nous accompagnons l'enfant lors de ses moments de repas. Il a la possibilité d'explorer avec ses sens (le toucher, le goûter, la vue...) et il est libre de se nourrir de façon autonome, comme avec ses mains. Nous respectons les niveaux de satiété des bébés et en aucun cas, nous forçons ceux-ci à manger ou à boire. Nous les encourageons, mais ils sont les mieux placés pour connaître leurs besoins immédiats sur le plan de la nourriture. Lorsque l'enfant démontre l'intérêt de terminer son repas ou sa collation, le personnel éducateur demeure à l'écoute et organise le moment de routine de votre enfant, afin de l'amener à une autre étape dans sa journée.

Contexte des repas et de découverte des aliments

Une saine alimentation va bien au-delà du contenu de l'assiette! Elle comporte également d'autres dimensions, notamment socioculturelles. Une ambiance agréable au moment des repas, le plaisir associé aux échanges avec les pairs, la joie de déguster des aliments savoureux, un contexte favorable à la découverte des aliments sont tous des exemples d'expériences positives contribuant à la création d'un environnement favorable à la saine alimentation au service de garde.

Il va de soi que le **personnel éducateur joue un rôle primordial** dans l'accompagnement de chacun des enfants afin qu'il développe de saines habitudes alimentaires, qu'il ait du plaisir à manger sainement et qu'il ait une image positive de son corps, soit une appréciation de celui-ci à sa juste valeur. Ainsi, le service de garde porte attention autant au contenu de l'assiette qu'aux stratégies éducatives et à l'attitude du personnel éducateur au moment des repas et des collations.

Lors des repas et des collations, le service de garde préconise le style d'intervention démocratique en misant sur le partage des responsabilités qui implique de **laisser l'enfant déterminer la quantité d'aliments qu'il mangera, selon son appétit et ses préférences du moment**. La faim d'un enfant peut varier grandement d'une journée à l'autre et au cours d'une même journée selon sa croissance, son degré d'activité physique, la quantité et la qualité des aliments ingérés préalablement et de multiples autres facteurs. L'enfant est, de ce fait, le mieux placé pour déterminer la quantité d'aliments nécessaire pour répondre à ses besoins uniques et le personnel éducateur est appelé à le soutenir dans cette décision.

L'heure des repas et des collations, où le plaisir de bien manger et celui de partager un bon repas prédominent, constitue un contexte propice au développement social et représente une occasion d'apprentissages divers. Ainsi, une attention particulière est portée à réunir toutes les conditions favorables, de sorte à créer une **ambiance agréable respectant l'unicité de chaque enfant**.

Certains enfants en bas âge acceptent aisément de goûter à de nouveaux aliments, mais pour plusieurs, cela représente un réel défi. En effet, la plupart traversent une étape tout à fait normale du processus du développement du goût : la **néophobie alimentaire** ou peur envers la nouveauté alimentaire. Or, le service de garde représente un milieu propice à **la découverte et la familiarisation avec les aliments**, de par l'influence des pairs ainsi que l'enthousiasme et l'attitude positive du personnel éducateur quant aux aliments présentés.

Contexte des repas et de découverte des aliments

Notre philosophie

Pour nous les moments de repas, sont des moments d'apprentissage, tant au niveau du langage (nommer ce que l'on a dans notre assiette, de nos goûts, des textures...) qu'au niveau de la motricité fine (tenir des ustensiles, prendre de la nourriture avec les mains...) et de l'autonomie (les bonnes manières à la table et respecter l'espace des autres enfants...). Chaque enfant a ses goûts et ses préférences. Nous apprenons aux enfants à communiquer dans le respect, le refus de manger ou nommer lorsque celui-ci n'aime pas un aliment. Nous encourageons les enfants à explorer les différents aliments avec tous leurs sens (le goûter, le toucher, l'odorat, la vue et l'ouïe).

L'envie de manger passe en premier lieu par la vue. L'enfant devient de plus en plus curieux et intéressé par la nouveauté alimentaire, lorsqu'on lui laisse la possibilité d'explorer à son aise. En aucun cas, ils sont forcés ou incités à devoir manger ou même à finir leur repas. Nous jugeons que l'enfant est le premier agent de son développement et qu'il est donc capable d'apprendre à connaître ses propres limites. En évitant les interventions négatives, nous offrons aux enfants une expérience des plus agréables et lui donnons donc le goût de vivre cette aventure culinaire au quotidien.

Offre alimentaire

pour les enfants de 18 mois à 5 ans

L'alimentation représente un élément de premier ordre dans le développement global de l'enfant. Les notions de qualité et de quantité en sont des facteurs clés. Le service de garde s'appuie sur les recommandations du *Guide alimentaire canadien* pour déterminer son offre alimentaire. En effet, chacun des groupes (légumes et fruits, produits céréaliers, lait et substituts, viandes et substituts) apporte des éléments nutritifs spécifiques, tous essentiels au développement et à la croissance des enfants. Il se réfère également au cadre de référence *Gazelle et Potiron* qui précise les éléments déterminant une offre alimentaire de qualité, en quantité adéquate pour les enfants de 0 à 5 ans et ce, en accord avec la *Vision de la saine alimentation* du MSSS. Ainsi, le service de garde favorise la santé des enfants et fait la promotion de l'importance de manger sainement sur une base quotidienne.

De façon générale, les enfants consomment un repas et deux collations pendant leur journée au service de garde, ce qui correspond à environ la moitié de leurs besoins nutritionnels quotidiens. En se référant aux portions de référence du *Guide alimentaire canadien* et en considérant le concept de l'assiette équilibrée (voir *Guide d'élaboration ou de révision*, page 27), le service de garde s'assure de produire des aliments en quantité suffisante pour répondre à ces besoins. Ayant de petits estomacs, les enfants peuvent difficilement combler tous leurs besoins uniquement par les repas. La répartition de l'offre alimentaire au cours de la journée par l'ajout de deux collations leur offre autant d'occasions de combler leurs besoins.

Offre alimentaire

pour les enfants de 18 mois à 5 ans

Le menu

Le menu est affiché à l'entrée du CPE et une copie est disponible à côté de la cuisine, en tout temps. Celui-ci est rempli et modifié les lundis de chaque semaine. À la demande, les parents peuvent en demander une copie à un membre de la direction. Aussi, à la demande, nous pouvons fournir la liste des ingrédients que notre responsable à l'alimentation utilise pour la production de ses repas.

Les menus sont réfléchis et révisés en fonction du Guide alimentaire Canadien et du programme Gazelle et Potiron du Ministère de la famille et des aînés. Nous évitons de donner aux enfants des aliments vides et peu nutritifs. Les collations et les repas sont cuisinés ici, au CPE, par notre responsable en alimentation. Les repas sont faits en évitant le sucre ajouté et faible en sodium. Les plats sont assaisonnés avec des épices bien dosées, afin de maximiser l'expérience gustative. Les sucres naturels sont privilégiés et utilisés avec prudence. La variété des aliments est priorisée, afin d'élargir les horizons des enfants et de développer leurs goûts et préférences alimentaires.

La composition

Les menus sont saisonniers et rotatifs sur une période de 6 semaines. Ceux-ci sont revus et repensés en fonction d'éviter le gaspillage alimentaire et en fonction de la disponibilité des aliments chez nos fournisseurs. L'inflation influence également le choix des menus de notre responsable en alimentation, qui est responsable d'effectuer les commandes, afin de pouvoir réaliser ses repas de la semaine.

Chaque semaine, nous avons un repas de poisson, un de légumineuses, un d'œuf, un de volaille et selon les saisons soupe ou salade repas. Tous les repas principaux sont accompagnés d'une salade ou d'un à-côté nourrissant, qui vient compléter les valeurs nutritives.

Achats locaux

Nous nous assurons que les achats soient faits chez des grossistes locaux. Nous privilégions les aliments frais et locaux, dans un but de bonne consommation, mais aussi dans un souci de l'environnement, afin de réduire notre empreinte écologique. Le CPE KI-RI INC. est un service de garde certifié durable et il demeure important pour nous de choisir nos fournisseurs en concordance avec nos pratiques et nos valeurs.

Offre alimentaire

pour les enfants de 18 mois à 5 ans

Respect des particularités

Les repas proposés sont en majeure partie végétariens, afin de respecter les restrictions alimentaires et d'éviter les aliments qui pourraient causer des réactions allergiques des utilisateurs du CPE. Toutes les particularités et restrictions sont respectées, dans la mesure où le CPE KI-RI INC. est dans la possibilité de fournir pour les enfants, les aliments qui leur conviennent, dans la mesure où nous sommes capables de respecter le budget au niveau de l'alimentation. Notre capacité à fournir les aliments spécifiques pourrait être plus difficile, selon la disponibilité, chez les fournisseurs. Quoi qu'il en soit, chaque situation et particularité alimentaire est prise en compte.

Les desserts

Il est à noter que les desserts offerts sont un complément au repas et qu'en aucun cas, l'enfant qui ne mange pas ou très peu son repas principal en est privé.

Une alimentation

assurant la santé et la sécurité

De plus en plus d'enfants souffrent d'allergies alimentaires. La vigilance constante de la part du personnel éducateur et de la responsable de l'alimentation de même qu'une communication efficace avec les parents sont essentielles pour assurer la santé et la sécurité des enfants. D'ailleurs, « le prestataire de services de garde doit suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec »⁴³.

Les jeunes enfants ont un système immunitaire en plein développement, ce qui les rend plus vulnérables aux contaminants pouvant être présents dans les aliments. Ceux qui leur sont servis doivent être manipulés avec soin afin d'éviter les risques de toxi-infection alimentaire. En ce sens, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) réglemente la formation en hygiène et salubrité alimentaires et la rend obligatoire pour tout établissement qui prépare des aliments, incluant les services de garde⁴⁴.

L'absence de dents et le manque de force de la mâchoire font que l'enfant ne possède pas toujours la capacité nécessaire pour bien broyer et réduire les aliments en petits morceaux avant de les avaler. Ainsi, certains aliments représentent un risque d'étouffement s'ils ne sont pas présentés adéquatement à l'enfant de moins de 4 ans.

33 44

Les précautions

La préparation des aliments est faite de manière à éviter la contamination croisée des aliments. Les repas spécifiques sont préparés en premier, puis le repas dit « régulier ». Nous avons un très grand souci de la santé et de la sécurité des usagers de notre milieu de garde.

Avis d'allergie et procédure

Dès l'inscription, ou au moment où l'enfant développe une intolérance ou une allergie alimentaire, le parent doit en aviser verbalement un membre de la direction, ainsi que l'éducateur responsable de son enfant. L'information est alors rapidement et sans délai transmise au responsable en alimentation. Une fiche est alors produite, avec la photo de l'enfant, indiquant la nature de l'allergie et la procédure en cas d'ingestion. Cette fiche est par la suite affichée à la vue de tous dans le local de l'enfant. Une copie est aussi remise dans chaque local et tout le personnel du CPE KI-RI INC. est avisé de la particularité alimentaire de l'enfant. Les informations sont bien transmises aux éducateurs remplaçants, qui ne travaillent pas au sein de notre CPE.

³³ Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, article 111

⁴⁴ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Qualitedesaliments/Hygienesalubrite/Pages/Hygienesalubrite.aspx>

Si tel est le cas, le parent est responsable de fournir au CPE l'auto-injecteur d'épinéphrine (Épipen) ou tout autre médicament prescrit par un professionnel de la santé. L'éducateur de l'enfant s'assure en tout temps d'avoir un accès direct au médicament en cas d'accident. Le médicament est aussi à la portée du membre du personnel en sortie éducative ou lors des activités à l'extérieur du milieu de garde. Les parents doivent signer le registre des médicaments et les autorisations requises, pour que le personnel autorisé puisse l'administrer de manière conforme et sécuritaire. Une étiquette avec la posologie, le nom de l'enfant, le nom du médecin traitant, ainsi que la date de délivrance et de péremption doit être obligatoirement présente sur l'emballage du médicament, sans quoi nous serons dans l'obligation de le refuser.

